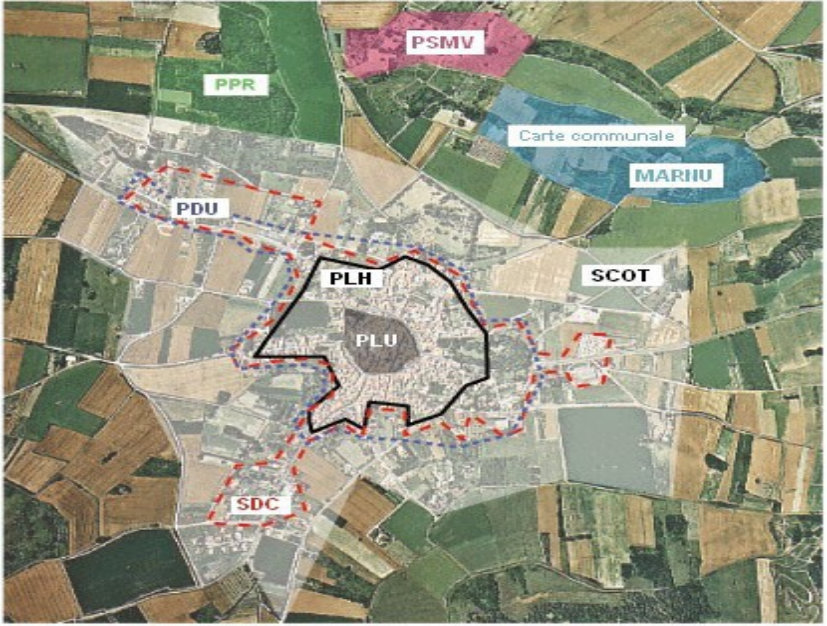


Evolution de la planification



Evolution de la planification

Loi de 1943

L'Etat gère l'urbanisme et organise la reconstruction

L'Etat élabore les plans d'aménagement

L'Etat rend obligatoire et délivre les **permis de construire**

Loi d'orientation foncière LOF 1967

Création du **POS Plan d'occupation des sols**

L'Etat délivre toujours le permis de construire

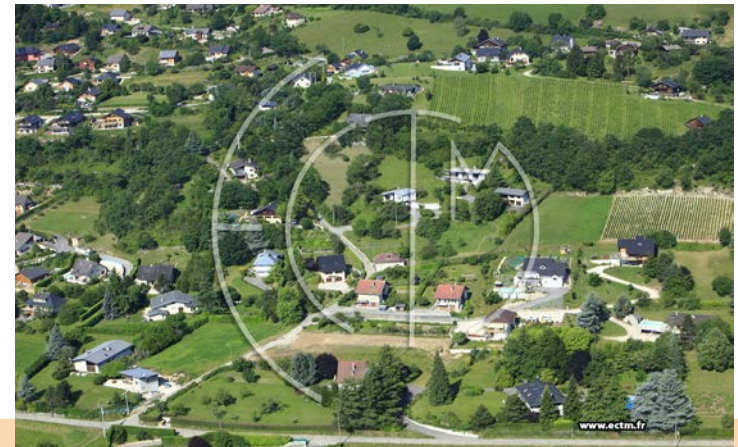
Evolution de la planification

Décennie 80 : Lois de décentralisation

- ✓ **1983** : POS = compétence communale
- ✓ **1984** : POS = le maire signe le permis de construire

Rapidement encadrées par :

- ✓ **1985** : lois montagne, littoral, aéroport
- ✓ **1986** : loi paysage



Evolution de la planification

2000 LOI SRU

- ✓ **S**olidarité (mixité sociale)
- ✓ **R**enouvellement **U**rbain
- ✓ Cohérence
- ✓ Développement durable



Art L101-1 : « Le territoire français est le patrimoine commun de la nation »

Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences

Evolution de la planification

2000 LOI SRU

- ✓ **SCoT** **prospective** et **cohérence** à l'échelle d'un territoire à enjeux partagés = feuille de route pour les communes
- ✓ **PLU** déclinaison du SCOT et traduction réglementaire du **projet communal** ou communautaire à échelle locale (disparition des POS)
- ✓ **Carte communale** enveloppe constructible sous régime du RNU (règlement national d'urbanisme)

Evolution de la planification

- **POS = distribution foncière :**
il définit à défaut l'usage et la destination des sols



Rhône-alpes :
48 500 ha **consommés** pour l'habitat
≈
surface du parc de la **Vanoise** (53000 ha)

France : 1 département/ 10 ans

Evolution de la planification

- ✓ **2010 loi GRENELLE II**
 - **Environnement au cœur de l'aménagement**
- ✓ **2010 Loi sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche**
 - **Foncier agricole au centre des conflits d'usage**

- ✓ **2014 loi ALUR**

Accès au Logement et Urbanisme Rénové

l'échelle intercommunale réaffirmée :

- le SCOT intègre l'ensemble des documents de cadrage
- le PLU communautaire s'affirme comme référence
- le POS disparaît au 1^o janvier 2016

Evolution de la planification

- ✓ **2015 loi sur la transition énergétique pour la croissance verte**
- ✓ **2016 décret Modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme**
 - ✓ Planification stratégique et thématique
 - ✓ Règles définies en fonction de chaque projet de territoire
- ✓ **2016 Loi Montagne acte 2**
 - ✓ Urbanisation en continuité (rappel) : au regard des caractéristiques locales
 - ✓ Préservation terres agricoles (y/c fonds de vallée)
 - ✓ Autorisation expresse chalets d'alpage (servitude)
 - ✓ Nouvelle définition des UTN

Les attentes de l'Etat

Un projet communal à 10 ans

Tenant compte

- des textes législatifs
- des documents de référence régionaux et départementaux
- des principales politiques de l'État
 - Consommation foncière
 - Habitat
 - Préservation cadre de vie et patrimoine
 - Projet ferroviaire Lyon-Turin
 - Agriculture
 - Déplacements
 - Protection des Milieux naturels et biodiversité
 - Protection et gestion ressource en eau
 - Prévention des risques et des nuisances

...avec une évaluation environnementale justifiant les choix

...et selon trois principes

Le principe d'équilibre entre développement et préservation



Le Principe de diversité des fonctions

assurer la satisfaction des besoins en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives, touristiques, culturelles et d'intérêt général en tenant compte des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs.



principe de respect de l'environnement



veiller à



la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement

la réduction des émissions de gaz à effet de serre

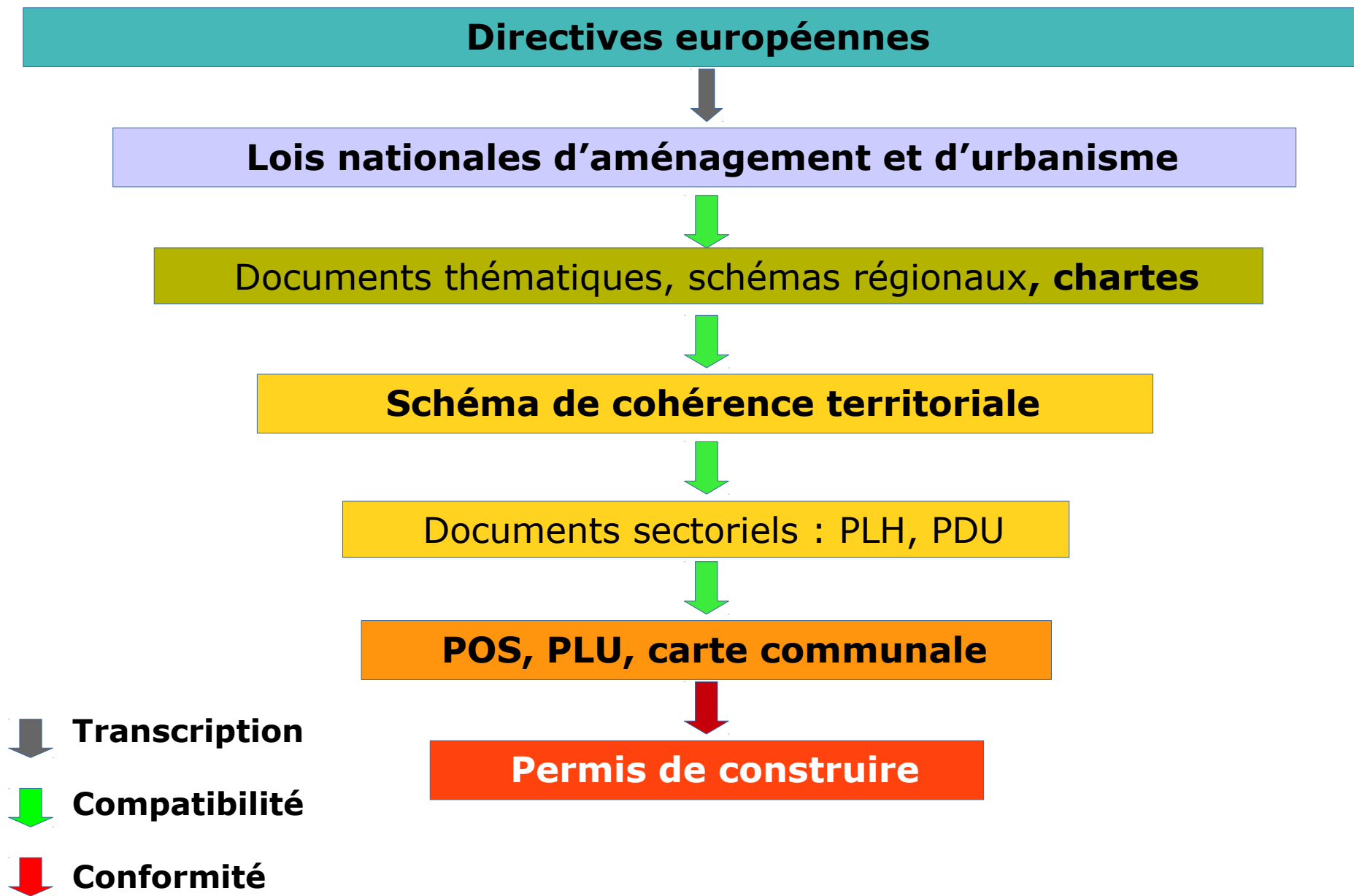
la maîtrise de l'énergie et à la production énergétique à partir de sources renouvelables

la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

l'économie des ressources fossiles,



Documents d'urbanisme : cadrage



Ce qui change sur le fond et la forme

| POS | PLU |
|---|---|
| Rapport de présentation | Rapport de présentation |
| | PADD Plan d'Aménagement et de Développement Durable |
| Règlement graphique <ul style="list-style-type: none"> • Zone U : UA à UL • Zone N : INA,IINA,NB,NC,ND | Règlement graphique <ul style="list-style-type: none"> • Zone U urbaine • Zone AU à urbaniser • Zone N naturelle • Zone A agricole |
| | OAP Orientations d'aménagement et de programmation (sectorielles, patrimoniales ou sans dispositions réglementaires) |
| Règlement écrit <ul style="list-style-type: none"> • « <i>ce qui n'est pas autorisé est interdit</i> » • 9 catégories de constructions • 16 articles | Règlement écrit et/ou graphique facultatif <ul style="list-style-type: none"> • « <i>ce qui n'est pas interdit est autorisé</i> ». • 5 catégories de destination de constructions ; 21 sous-destinations • Rédaction en 3 thèmes <ul style="list-style-type: none"> - destination,usage du sol, nature d'activités - caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère - équipements et réseaux |
| Annexes | Annexes |
| | Evaluation environnementale |